

Options supplémentaires Santé



Nos remboursements s'entendent dans la limite de la dépense engagée.

Dépassements d'Honoraires en Hospitalisation : OPTION DHH

3 niveaux

DHH 100	DHH 150	DHH 200
+ 100%	+ 150%	+ 200%

Cette option vous apporte une réponse supplémentaire avec 3 niveaux progressifs pour le remboursement des honoraires en :

- hospitalisation médicale
- hospitalisation chirurgicale
- maternité

Vous bénéficiez en plus du remboursement de la garantie choisie de 100%, 150% ou 200% du Tarif de Base de Remboursement de l'Assurance Maladie Obligatoire dans le cadre du parcours de soins coordonnés.

L'option DHH peut se cumuler avec l'un des niveaux de l'option DSH, en complément d'une garantie santé complète de la Mutuelle, indépendamment de toute autre option.

Dépassements Supplémentaires d'Honoraires privés : OPTION DSH

3 niveaux

DSH 30	DSH 50	DSH 70
+ 30%	+ 50%	+ 70%

Cette option vous apporte une réponse supplémentaire avec 3 niveaux progressifs pour le remboursement des honoraires en :

- hospitalisation médicale
- hospitalisation chirurgicale
- maternité
- consultations, visites généralistes et spécialistes
- actes de spécialité
- actes d'imagerie
- soins et actes dentaires

Vous bénéficiez en plus du remboursement de la garantie choisie de 30%, 50% ou 70% du Tarif de Base de Remboursement de l'Assurance Maladie Obligatoire dans le cadre du parcours de soins coordonnés.

L'option DSH peut se cumuler avec l'un des niveaux de l'option DHH, en complément d'une garantie santé complète de la Mutuelle, indépendamment de toute autre option.

Médecine Douce : OPTION MD

L'option Médecine Douce vous apporte une réponse dans votre choix de soins avec une participation de la Mutuelle pour les actes suivants :

- ostéopathie
- chiropractie
- étiopathie
- acupuncture
- diététique
- naturopathie
- sophrologie

30 € / séance dans la limite de 4 séances par an

(Actes pratiqués en France, effectués par des praticiens qualifiés et pour des actes satisfaisant aux dispositions de l'article 75 de la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002)

L'option MD peut être souscrite en complément d'une garantie santé complète de la Mutuelle, indépendamment de toute autre option.

Supplément Dentaire et Optique : OPTION SUP

L'option Dentaire et Optique SUP ajoute un niveau supérieur de garanties, par un forfait supplémentaire. Le niveau 1, 2 ou 3 est lié à celui de la garantie de base choisie ou inférieur.

Forfait annuel par bénéficiaire	SUP 1	SUP 2	SUP 3
DENTAIRE			
Prothèses dentaires remboursables par l'AMO	80 €	100 €	125 €
Supplément incisives, canines et premières prémolaires	60 €	75 €	90 €
Implantologie, soins et prothèses non remboursables par l'AMO	100 €	200 €	300 €
Orthodontie acceptée ou refusée par l'AMO	100 €	200 €	300 €
OPTIQUE			
Verres et monture	50 €	80 €	100 €
Montant supplémentaire si grosse correction - par verre	40 €	50 €	60 €
Montant supplémentaire si verres progressifs - par verre	30 €	40 €	50 €
Lentilles prescrites remboursables ou non par l'AMO y compris jetables	60 €	80 €	100 €
Chirurgie réfractive de l'œil - par œil	100 €	200 €	400 €

L'option Dentaire et Optique SUP peut être souscrite en complément d'une garantie santé complète de la Mutuelle, indépendamment de toute autre option.